



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE GLOBALE DU PAYS LOUDUNAIS

MATRICE D'IDENTIFICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SITES D'INTÉRÊT TOURISTIQUE



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

N° Réf : 23TEC0308A



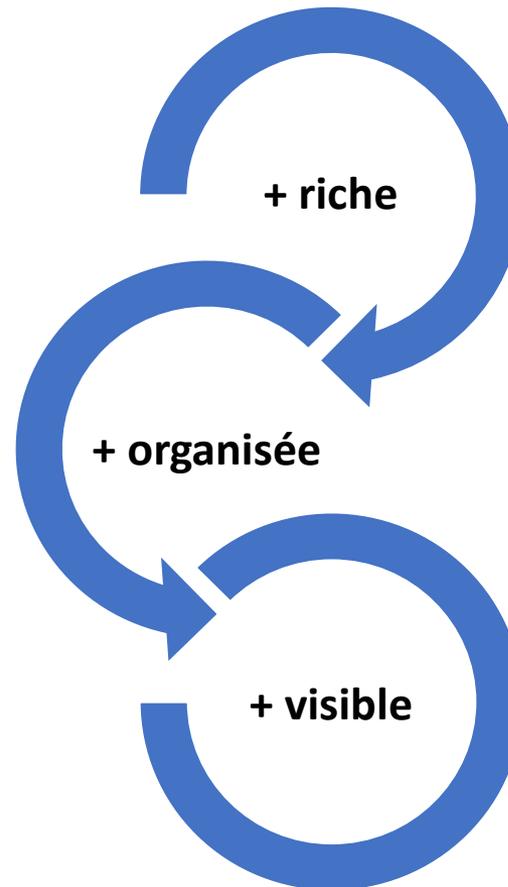
Cette **matrice** sera un **instrument** de la **stratégie touristique globale** du **Pays Loudunais**.

Elle s'inscrit dans la logique du plan d'action, en particulier ses axes 1 et 2 :

- **Axe 1 : Construire et développer l'offre d'activités.**
- **Axe 2 : Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs.**
- **Axe 3 : Impliquer la population et les acteurs locaux.**
- **Axe 4 : Rendre plus visible > promotion, communication.**



Enjeu :
une destination avec une offre



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023



Grille d'identification et d'accompagnement des sites présentant un intérêt touristique

- | Objectifs
- | Définition clé
- | Principes de la grille d'analyse
- | Exploitation de la grille d'analyse
- | Modalités d'intervention et d'accompagnement à envisager

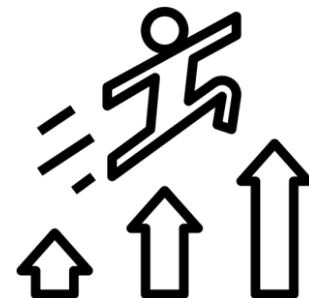
Accuse de réception en préfecture
09623860447-20230711-CC-2023-07-153 DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Objectifs :

- Disposer d'une grille permettant d'objectiver l'identification de sites présentant un intérêt touristique pour le territoire, en cohérence avec sa stratégie.
- Définir les leviers d'action de l'intercommunalité pour l'accompagnement de ces sites d'intérêt touristique.
- A terme, étoffer l'offre du territoire en favorisant la concrétisation de projets répondant aux positionnements choisis par le territoire en matière de slow tourisme et de tourisme de proximité.

Le développement de ce dispositif d'accompagnement s'inscrit dans le plan d'action établi par le territoire, cf. action 1.1. Il repose sur plusieurs éléments clés, présentés en détail ci-après :

- La définition de l'intérêt touristique.
- La mise en place d'une grille d'analyse permettant l'identification des sites d'intérêt touristique.
- Les modalités d'intervention et d'accompagnement à envisager.



Définition clé :

Site d'intérêt touristique :

Pour relever de l'intérêt touristique d'un territoire, **un site doit :**

- **Lui apporter un avantage par rapport aux autres territoires.**
- **Correspondre aux attentes du marché du tourisme.**
- **Attirer l'attention des clients et visiteurs potentiels.**
- **Être conçu et organisé dans ce but et disposer des services adéquats pour capter et accueillir le public :** supports de promotion et communication permettant de capter les visiteurs, éléments d'accueil de base (stationnement, sanitaires...), prestations d'activités, contenu mis en scène et développé, des services (accompagnement, informations touristiques, conseils).



La grille d'analyse a pour but d'objectiver l'identification des sites d'intérêt touristique, sur la base de critères sélectifs propres aux services touristiques.

Elle est organisée selon les entrées principales suivantes :

- Attractivité : périmètre d'identification, de connaissance et reconnaissance par le public.
- Touristicité : degré de mise en tourisme et d'adaptation du site au marché des loisirs.
- Types de labels et de publics : adaptation de l'offre aux grands types de clients (handicaps, groupes, individuels, enfants...).
- Profils de consommateurs : types de clients en fonction de profils marketing.
- Motivation de voyage : motifs susceptibles de mobiliser et séduire les clientèles.

Ces entrées et critères sont notés :

- Attractivité : /50
- Touristicité : / 45
- Types de labels et de publics : /15
- Profils de consommateurs : /8
- Motivation de voyage : /12



A l'issue de l'analyse, pour chaque site, nous obtenons une note sur 130

Mis en forme sur un tableur (cf. doc. Excel), **les critères font l'objet de bases précisant les modalités de notation.**

Les personnes chargées de l'analyse doivent veiller à suivre ces modalités.

Accuse de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Ces entrées sont divisées en critères fins :

Attractivité	Thouarsais
	Note /5
	Richelais
	Note /5
	Chinonais
	Note /5
	Mirebalais
	Note /5
	Saumurois
	Note /5
	Gâtine
	Note /5
	Total Local sur 30
	Vienne
	Note /5
	Nouvelle Aquitaine
	Note /5
National	
Note /5	
Europe	
Note /5	
Total Elargi sur 20	
Total attractivité sur 50	

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Ces entrées sont divisées en critères fins, ex. avec le critère touristicité :

Touristicité	Fréquentation
	Note fréquentation
	Inscription dans l'un des trois thèmes majeurs du positionnement : Châteaux majeurs, oenotourisme, Itinérance
	Note thèmes majeurs
	Capacité ERP
	Emplois (ETP)
	Marchand
	1-Ouverture
	1-Note_Ouverture
	2-Niveau de structuration : Labels
	2-Note_Labels
	2-Nom des labels
	3-Communication : site internet, Documentations, Réseaux sociaux,
	3-Note_Communication
	3-Détail des supports de communication
	4-Promotion/Commercialisation : Autres canaux dédiés
	4-Note_Promotion/Commercialisation
	4-Détail des outils de promotion/commercialisation
	5-Langues étrangères parlées
	5-Note nombre de langues parlées
5-Liste langues parlées	
6-Nombre de supports en langues étrangères	
6-Note nombre de supports en langues étrangères	
6-Liste des supports en langues étrangères	
Total Touristicité /45	

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Ces entrées sont divisées en critères fins :

Publics	Handicap Moteur
	Handicap Visuel
	Handicap Auditif
	Handicap Mental
	Familles avec enfants
	Séniors
	Couple
	Enfants
	Groupe jeune hors temps scolaire
	Groupe jeune temps scolaire ludique
	Groupe jeune temps scolaire pédagogique
	Groupe adulte
	Groupe famille
	Tourisme d'Affaire
	Camping Cariste
Total public /15	

Profil consommateur :	Epicurien : bien-être, naturel, simplicité, authenticité, gastronome
	Animateur : ludique, sensations fortes, activités variées
	Stratège : culture, élégance, leadership
	Affectif : affection, tendresse, amitié
	Conceptuel : réfléchi, logique, innovateur
	Gestionnaire : technicité, économie, sécurité, santé
	Compétiteur : dépassement de soi, performance, originalité
	Solidaire : altruiste, humble, ascète
Total profil client /8	

Motivation de voyage / tendance	Repos
	Partage d'expérience
	Apprentissage
	Original
	Sensoriel
	Sensation
	Sécurité
	Proximité
	SlowTourism
	SlowFood
	Sites de Loisirs
	Tourisme Urbain
Total tendances /12	

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

A noter :

- Cette grille peut également être utilisée pour évaluer un projet, qu'il soit réalisé sur un site existant et dans ce cas il faut compléter les critères que ce projet vient enrichir, ou qu'il consiste en la réalisation d'un nouveau site. Dans ce cas il convient de préciser les éléments du projet qui répondent aux différents critères et fournir des estimations (ex. pour la fréquentation).
- Cette grille de critères pourra d'ailleurs être utilisée comme trame pour un appel à projets et la mise en œuvre d'un fonds de concours intercommunal.



CAS DES SITES PUBLICS ET ASSOCIATIFS

Modalités d'intervention	Descriptif	Formalisation
Aide à la réalisation d'une étude préalable.	L'intercommunalité pourrait apporter une aide financière pour la réalisation d'études visant à explorer : <ul style="list-style-type: none"> • L'opportunité d'un projet. • Sa faisabilité. • Ses conditions et modalités d'exploitation et de fonctionnement. 	Convention de partenariat Délibérations Une première estimation indique qu'il est possible de prévoir 150 000 € / an pour le financement de ces opérations.
Fonds de concours : aide à l'investissement	Apport d'une aide financière sur la base d'un appel à projet. Fondements : sur la base d'un règlement d'attribution et sous conditions, dont celles de la réalisation d'une étude préalable et de l'examen à travers le crible de la grille d'identification des projets d'intérêt touristique.	
Ingénierie	Accompagnement par le personnel de l'intercommunalité et de l'office de tourisme pour une analyse préalable, la définition du projet, la rédaction de cahier des charges (par ex. pour le lancement d'études préparatoires).	
Mise en tourisme	Pour des sites d'intérêt mais disposant de peu de moyens, il peut être envisagé une intervention de l'office de tourisme pour la réalisation de visites guidées et commentées, d'animations à destination des clients. Ce partenariat serait formalisé à travers une convention précisant les modalités de participation et les contributions et rétributions de chacune des parties. Les sites mis en tourisme pourront être valorisés dans le cadre de l'action 1.2. du plan d'action, visant à proposer de nouvelles expériences de visites aux clients.	Convention de partenariat
Communautaire	C'est une piste à prévoir. Elle peut être une solution dans certains cas, en particulier pour des projets très ambitieux que certaines communes ne pourraient mener à bien seules.	Délibération Modification statutaire

1. Démarche proactive et étude préalable :

A partir des informations issues de la grille d'identification, l'intercommunalité pourra mener des démarches proactive et prendre contact avec les propriétaires pour discuter de leurs éventuels projets.

Pour prétendre à une aide communautaire dans le cadre du fonds de concours, **une étude préalable devra démontrer le bien fondé du projet** en explorant :

- L'opportunité d'un projet.
- Sa faisabilité.
- Ses conditions et modalités d'exploitation et de fonctionnement.

L'intercommunalité pourra apporter une aide technique pour la préparation et le lancement d'études préalables, ainsi qu'une subvention pour en faciliter le financement.

2. Appel à projets :

- Cet appel à projet pourrait avoir lieu une fois par an. Il s'agit là d'une proposition, la fréquence devra être déterminé plus précisément par les élus en fonction des enjeux et des capacités budgétaires mobilisables.
- Il serait lancé en septembre, avec un délai de réponse deux mois.
- Ce calendrier permettrait ainsi à l'intercommunalité d'intégrer les projets sélectionnés dans le cadre de sa préparation budgétaire pour l'année suivante.
- L'appel à projet s'appuierait sur une fiche de renseignement que les maîtres d'ouvrage devrait compléter.
- L'appel à projet permettrait de préciser la nature de l'aide sollicitée :
 - Aide à la réalisation d'une étude préalable.
 - Fonds de concours.

Accusé de réception en préfecture
086-2486004 - 2023071912223-01-103-B
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Mise en tourisme.

Instruction de l'appel à projet :

- Examen technique des dossiers par les agents de l'OT/intercommunalité.
- Instruction de la demande en conseil d'exploitation pour avis.
- Examen final en conseil communautaire.

Règlement d'attribution des aides :

Que ce soit pour l'aide financière à la réalisation d'une étude ou l'attribution d'un fonds de concours, il conviendra de prévoir un règlement d'attribution précisant :

- Les montant et plafonds des aides.
- Les modalités d'accompagnement.
- Les conditions d'attribution.
- Le cadre de formalisation (convention).

3. Modalités d'accompagnement :

Pour les projets non matures :

Il s'agit des projets pour lesquels les maîtres d'ouvrages n'ont pu fournir de détails suffisamment précis suite à l'appel à projet, en particulier concernant la mise en tourisme et l'exploitation du site.

L'appel à projet aura pour fonction de les repérer et permettra de les accompagner par un premier niveau d'aide :

- Ingénierie pour mieux définir le projet.
- Accompagnement à la réalisation d'une étude préalable, cf. point précédent.

Pour les projets matures :

Il s'agit des projets dont le dossier de présentation est complet, et qui dispose d'une étude préalable justifiant leur pertinence.

Dans ce cadre et selon les besoins, l'intercommunalité et l'OT interviendraient des manières suivantes :

Accusé de réception en préfecture
N°6-248604121-20230720_1349
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

• Attribution d'un fonds de concours.

• Actions de mise en tourisme.

CAS DES SITES PRIVES

L'intercommunalité ne peut pas apporter de concours financier à un acteur privé.

En revanche, il est possible d'imaginer d'autres solutions d'intervention :

Modalités d'intervention	Descriptif	Formalisation
Ingénierie	Accompagnement par le personnel de l'intercommunalité et de l'office de tourisme pour une analyse préalable, la définition du projet, la rédaction de cahier des charges, des conseils en matière de promotion et communication, de mise en tourisme.	Convention de partenariat
Mise en tourisme	Il peut être envisagé une intervention de l'office de tourisme pour la réalisation de visites guidées et commentées, d'animations à destination des clients. Ce partenariat serait formalisé à travers une convention précisant les modalités de participation et les contributions et rétributions de chacune des parties. Les sites mis en tourisme pourront être valorisés dans le cadre de l'action 1.2. du plan d'action, visant à proposer de nouvelles expériences de visites aux clients.	Convention de partenariat
Projet spécifique	Cette solution peut être envisagée pour les sites qui répondent à l'angle d'attaque majeur du positionnement : « s'appuyer sur les châteaux majeurs et les destinations que constituent le Center Parcs et le Domaine de Roiffé. Cela implique une approche et des discussions au cas par cas, pour déterminer les besoins de chaque partie et déterminer les solutions à mettre en œuvre.	Convention de partenariat

Accusé de réception en date du
086-248600447-20230711-CC-2023-07-153-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Pour conclure :

Une fois le dispositif validé et opérationnel, il faudra prévoir :

- Du temps d'animation et d'ingénierie.
- La rédaction d'un règlement d'attribution.
- La préparation de conventions de partenariat types.
- Des temps de concertation et discussion avec les responsables de sites privés pour définir les perspectives de partenariat.